

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310727-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2022

Affiché le 6 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

Suite à la convocation en date du 10 juin 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Laurent DEGALLAIX, Nicolas LEBLANC.

OBJET : Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Vu le rapport DGS/SG/2022/281

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques, lorsque la convention de partenariat y fait référence.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

Messieurs CAUCHE et LEPRETRE sont Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Mesdames BECUE, COEVOET, MASSE, TONNERRE et ZOUGGAGH, ainsi que Messieurs CADART, CATHELAIN, MANIER, PICK et PLOUY sont Conseillers métropolitains de la MEL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion. Il en va de même pour Madame BOCQUET qui se déporte en raison des fonctions professionnelles qu'elle exerce dans les services de la MEL.

Monsieur DARMANIN (Conseillers métropolitains de la MEL) et Monsieur VICOT (Vice-Président de la MEL) avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur MANIER (eux-mêmes Conseillers métropolitains de la MEL). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL), HIRAUX, SIEGLER et VERFAILLIE.

Madame CIETERS, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, LEDOUX, WAYMEL et VALOIS (porteur des pouvoirs de Madame VANPEENE et Monsieur DETAVERNIER), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL) et SIEGLER avaient quitté momentanément la salle. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 51.

Au moment du vote, 44 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 13 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 52 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés : 47
Majorité des suffrages exprimés : 24
Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Mesdames BAILLEUL, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Convention de partenariat entre le Département et Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

I. Rappel du contexte

Le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille interviennent conjointement au service des habitants du territoire métropolitain, chacun dans leurs périmètres de compétences.

Ainsi, la présente convention vise à renforcer le partenariat entre le Département et la MEL, en réaffirmant l'engagement réciproque de ces deux institutions pour répondre aux enjeux sociétaux de notre territoire. L'action de nos deux institutions est déployée en faveur du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et s'appuie sur des démarches d'innovation et du partage de pratiques managériales pour y arriver.

Les deux collectivités ont déjà conclu des conventions par le passé et souhaitent poursuivre cette bonne pratique de coordination qui vise des actions coordonnées et innovantes pour les nordistes et les métropolitains.

II. Objet de la délibération

La convention de partenariat entre le Département du Nord et la MEL réaffirme l'engagement des deux institutions pour répondre aux enjeux sociétaux du territoire métropolitain. Leur action commune s'articule autour de 5 axes et 14 actions :

- Un axe 1 dédié au rayonnement et à l'attractivité du territoire (5 actions). Le Département et la MEL s'entendent pour développer des actions en faveur du sport, de la culture et du tourisme. Également sont mises en avant les aides aux communes et la mise en cohérence des opérations de rayonnement territorial. Sont notamment valorisés les événements sportifs d'envergure nationale se déroulant sur notre territoire, la coopération transfrontalière ;
- Un axe 2 présentant l'engagement commun du Département du Nord et de la MEL pour la lutte contre la pauvreté (3 actions). Les thématiques abordées sont celles de la lutte contre la pauvreté en articulation avec les actions déjà mises en œuvre avec l'Etat, l'emploi, l'inclusion et la citoyenneté. Sont ainsi entre autres mis en avant l'accès au logement, les actions de soutien aux jeunes précaires ou encore les visites médiatisées ;
- Un axe 3 centré sur la transition écologique et la protection de l'environnement (2 actions). Il s'agit ici de renforcer les actions conjointes améliorant la résilience du territoire sur les thématiques agricoles et de mobilités. Sont notamment identifiés le pôle d'excellence Euralimentaire et le projet alimentaire territorial, le SDIT ou encore le développement du covoiturage ;

- L'axe 4 (2 actions) vise à renforcer la collaboration sur la gestion patrimoniale et foncière notamment sur la question des collèges et du SDIS ;
- L'axe 5 (2 actions) traite, quant à lui, du partage d'expériences sur les pratiques professionnelles ainsi que des questions de gouvernance et de pilotage.

Pour ces 5 axes, lorsque les actions nécessitent des financements du Département ou de la MEL, ceux-ci sont renvoyés à des conventions spécifiques.

Je propose au Conseil départemental :

- D'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
- De m'autoriser à signer ladite convention entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques, lorsque la convention de partenariat y fait référence.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Convention de partenariat

Métropole Européenne de Lille – Département du Nord

Contexte de la convention :

Premier département de France avec 2,6 millions d'habitants, porté par la métropole lilloise qui abrite presque la moitié de sa population, le Nord est un département jeune. Si le Département fait partie des plus jeunes du pays, le nombre d'ânés reste important : on compte environ 500 000 personnes de 60 ans et plus et quelque 190 000 personnes de 75 ans et plus. Environ 20 % de sa population sont âgés de 60 ans et plus (contre 24 % en France).

Le Département du Nord est le plus long de France avec 160 kilomètres de longueur, il compte 5 680 km² de superficie.

Les métiers exercés au sein de cette collectivité reflètent parfaitement l'action territoriale déployée. Médecin, ingénieur, gardien des espaces naturels sensibles, agent d'exploitation des routes, secrétaire, agent d'accueil, architecte, contrôleur de gestion, assistant social, médiateur culturel... Plus de 200 métiers sont exercés au Département du Nord, avec une priorité : la proximité. Le maillage territorial constitué par les services du Département permet de répondre aux différents enjeux sociétaux : l'insertion, l'autonomie, la protection de l'enfance, l'aide aux territoires...

Quatrième agglomération française avec 1,2 millions d'habitants, soit 46% de la population nordiste, la Métropole Européenne de Lille (MEL) est un territoire riche de diversités. Forte de ses 95 communes, mosaïque de micro-identités locales s'intégrant dans un tout cohérent, la MEL est à la fois l'un des principaux pôles urbains et une des premières métropoles agricoles de France. Au sein de ce territoire de 650 km² partageant 84 km de frontière avec la Belgique, des communes de moins de 300 et de plus de 230 000 habitants coexistent. Cette diversité humaine et territoriale est indéniablement une richesse, qui fait de la MEL un territoire dynamique, attractif, offrant des opportunités et une qualité de vie à ses habitants et ouvert sur son environnement. Cette diversité révèle également plusieurs défis : une mise en cohérence des politiques publiques, une gestion adaptée, une prise en compte de la variété des échelles, une reconnaissance des spécificités territoriales et sociales, une convergence des approches et des problématiques, un maillage du territoire ou encore une gestion des effets de frontière.

LA MEL ET LE DEPARTEMENT DU NORD EN QUELQUES CHIFFRES CLES

La Métropole la plus agricole de France : 44% de la surface de son territoire cultivée et 835 exploitations agricoles (3550 emplois directs et 16 200 emplois indirects, 4% de l'emploi métropolitain).

Km de voirie : 3 650 km de chaussées, 660 ouvrages d'art et 900 carrefours à feux. L'espace public de la MEL, c'est aussi 9,5 millions de m² de trottoirs.

Ha d'espaces verts : 1300 hectares d'espaces naturels gérés par la Métropole Européenne de Lille.

Musées : le réseau des 14 musées et centres d'art de la métropole lilloise référencés dans l'offre de la C'art.

% de jeunes de moins de 30 ans : 42% soit 498 025 personnes dont 22,7% âgées de 15 à 29 ans.

% de personnes de + de 75 ans : 6,7 % soit 78 885 personnes.

Famille monoparentales : 57 240 familles monoparentales sur un ensemble de 511 315 ménages (11,2% de l'ensemble des ménages métropolitains).

Nombre d'entreprises/emplois : Au 1er janvier 2020, 96 220 établissements composent le paysage économique métropolitain. Ceux-ci concentrent 521 018 emplois.

Taux de chômage : 9,1% (+ 1,3% par rapport au taux national).

Allocataires RSA territoire MEL : la MEL comprend 46.9 % des foyers allocataires du RSA au 31.12.2021 soit 45 390 foyers. Les 25-35 ans représentent 34 % soit 15 438 ARSA.

Nombre de jeunes de l'ASE : 10 000 Département et environ 5 000 sur le territoire métropolitain.

Le Département du Nord (CD59), chef de file des solidarités humaines et territoriales, et la Métropole Européenne de Lille (MEL) interviennent conjointement auprès des habitants du territoire métropolitain, chacun dans leurs périmètres de compétences respectifs.

Ces deux collectivités ont déjà conclu des conventions par le passé, notamment dans le cadre des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe, à l'occasion desquels la MEL était devenue compétente en matière de voirie, de Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJEM), et de Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ces deux institutions sont également chacune signataire, avec l'Etat, d'une convention de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le but, dans le cadre de cette convention, n'est pas de se substituer à des dispositifs déjà existants mais bien de renforcer les partenariats et les perspectives d'actions communes à directions des habitants nordistes métropolitains.

Objet de la convention :

La présente convention vise à renforcer le partenariat entre la MEL et le CD59, en réaffirmant l'engagement réciproque de ces deux institutions pour répondre aux enjeux sociétaux de notre territoire. L'action de nos deux institutions est déployée en faveur du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et s'appuie sur des démarches d'innovation et de partage de pratiques managériales pour y arriver.

- I. **Une action concertée en faveur du rayonnement et de l'attractivité du territoire**
- II. **Un engagement commun pour la lutte contre la pauvreté**
- III. **Le développement durable au centre de la politique d'aménagement du territoire métropolitain**
- IV. **Une collaboration renforcée pour accompagner la gestion du patrimoine et du foncier**
- V. **Gouvernance et pilotage**

Contenu de la convention :

La présente convention s'articule autour de 5 axes qui comprennent au total 14 actions phares.

Chaque action sera détaillée ci-après afin de confirmer les partenariats déjà engagés et de déployer de nouveaux leviers dans le cadre d'actions complémentaires et concertées.

I - UNE ACTION CONCERTÉE EN FAVEUR DU RAYONNEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

A. Le développement des actions en matière de sport, de culture et de tourisme

1. (ACTION 1) Valoriser l'accueil de grands évènements sportifs

Lors des prochains grands évènements sportifs, la MEL, chef de file des organisateurs sur son territoire, propose au Département des synergies à opérer. Ces évènements contribuent directement au rayonnement national et international de notre territoire et s'inscrivent pleinement dans les objectifs de cohésion sociale et d'attractivité portés par le Département et la MEL. Ils font l'objet en tant que de besoin pour chacun d'entre eux d'une convention ad-hoc définissant le cadre spécifique des apports et contributions de chacun dans une logique de « soutiens réciproques » et d'association aux grands évènements sportifs.

- **Tour de France 2022**

Le 6 juillet 2022, la MEL est zone de départ de la 5^{ème} étape du Tour de France 2022. Les coureurs partiront du siège de la Métropole Européenne de Lille (devant le Biotopie) jusqu'à Wallers - Arenberg. Lors de l'étape du jour, les coureurs effectueront 155 kilomètres en traversant 12 communes de la métropole. L'occasion de voir passer la légendaire caravane publicitaire et d'encourager les coureurs qui prendront le départ, huit ans après le dernier passage du Tour de France dans la métropole. Cet évènement international contribue directement à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

L'engagement du Département du Nord aux côtés de la MEL pour s'associer à cette grande manifestation et à son rayonnement a fait l'objet d'une subvention spécifique passée au Conseil départemental du 30 juin.

- **Coupe du Monde de Rugby 2023**

La Coupe du monde de Rugby 2023 aura lieu en France du vendredi 8 septembre au samedi 28 octobre 2023. Cela sera la dixième édition de cette compétition disputée tous les quatre ans depuis 1987. La France organise la Coupe du monde pour la seconde fois, après celle de 2007. C'est dans ce cadre que la Métropole Lilloise accueillera 5 matchs au stade Pierre Mauroy.

La MEL associe le Département aux prestations de visibilité et d'animation autour de cet évènement. Le Département participera à hauteur de 300 000 € et bénéficiera à ce titre notamment de deux poteaux d'en-but aux couleurs et marquage « le Nord » pendant les cinq matchs.

- **Jeux Olympiques et paralympiques 2024**

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024. Les tournois de handball olympiques féminin et masculin se dérouleront, du 27 juillet au 11 août 2024. Ce sont 76 rencontres hommes et femmes confondus qui se dérouleront au Stade Pierre-Mauroy. Labellisée « Terre de Jeux 2024 » en décembre 2019, la MEL poursuit la mobilisation de son territoire en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Dans ce cadre, le Département finance l'accueil de la flamme olympique. À ce titre, il a identifié le stade Pierre Mauroy comme l'une des étapes du parcours.

Par ailleurs, la MEL associera le Département aux modalités d'organisation et de valorisation de cet évènement sportif international en 2024, dans le cadre d'un conventionnement spécifique déterminant les engagements de chacun.

- Clubs sportifs

Le Département et la MEL se rapprocheront pour coordonner leurs politiques et règlements d'intervention en faveur du soutien aux clubs métropolitains pour renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire.

2. (ACTION 2) Renforcer le développement culturel sur le territoire métropolitain pour favoriser le rayonnement du territoire

Médiathèque Départementale du Nord

La MEL a voté à l'unanimité la création et le développement d'une bibliothèque numérique métropolitaine.

La Médiathèque Départementale du Nord (MDN) est détentrice du label national « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) depuis décembre 2021 ; de son côté, la MEL en a fait la demande en mars (délibération votée).

L'enjeu est de renforcer la lisibilité pour l'habitant comme le professionnel en bibliothèque. La coordination des actions mises en place dans le cadre du label BNR à destination des bibliothèques partenaires, sur le territoire métropolitain avec 41 communes concernées, est à travailler afin de proposer une offre complémentaire et non concurrentielle. Des coordinations sont également à mettre en place : échanges d'expériences, outils, accompagnement... pour soutenir au mieux les communes dans la professionnalisation et le développement d'une offre de lecture publique sur leur territoire.

Forum Départemental des Sciences

Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle, le Forum Départemental des Sciences accueille plus de 100 000 visiteurs chaque année dont un très grand nombre de groupes scolaires. Une étude relative à son planétarium vise à renouveler son projet culturel en l'articulant avec celui des planétariums de la région, tout en interrogeant sa remise à niveau technique afin de permettre une complémentarité de l'offre des séances. Le montant prévisionnel global de ce projet est évalué à près d'un million d'euros par le Département, dont 500 000 € pour les simulateurs optomécanique et numérique 4K. Pour soutenir ce projet au fort rayonnement métropolitain, la MEL s'engage à apporter un soutien en investissement dans la limite de 150 000 € selon des modalités à définir dans le cadre d'un conventionnement dédié.

Maison Natale Charles de Gaulle

Suite à l'ambitieuse restauration de la Maison Natale Charles de Gaulle, le Département envisage l'extension des espaces d'accueil des publics, à ce titre l'investissement prévisionnel à ce jour est évalué à 500 000€. La MEL s'engage à apporter son soutien dans la limite de 200 000 €, selon des modalités à définir dans le cadre d'un conventionnement dédié.

Intégration du Forum Départemental des Sciences et de la Maison Natale Charles de Gaulle au dispositif C'art

La MEL et le Département favorisent l'intégration de ces deux équipements culturels départementaux dans le dispositif C'Art, ils bénéficient de la communication et de la visibilité mise en place dans ce cadre.

3. (ACTION 3) Poursuivre la mise en place d'actions touristiques conjointes

Promotion touristique

Le territoire métropolitain est moteur du tourisme régional. Le Département a transféré à la MEL dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe sa compétence schéma de développement touristique et soutien aux offices du tourisme du territoire métropolitain. Néanmoins, la promotion du tourisme reste une compétence partagée entre le Département et la MEL qui conservent tous les deux la possibilité de soutenir ou de porter toute opération. Le dialogue entre le Département du Nord et la MEL doit être conforté dans le cadre d'une réflexion commune pour privilégier les synergies et les complémentarités au vu d'objectifs stratégiques de développement touristique, notamment dans le cadre de redéfinition de la politique touristique du Département, puis à un niveau plus opérationnel : cohérence/synergies/complémentarités en termes de produits touristiques et de promotion (renvois sur les sites web, publications, rencontres presse...). À ce titre, le Département du Nord et l'agence d'attractivité Hello Lille contribuent conjointement au rayonnement du territoire, à son attractivité et son animation.

Véloroutes et chemins de randonnée

La MEL et le Département sont à ce jour engagés dans des programmations ambitieuses pour développer ces itinéraires. Entre les différentes logiques qui prévalent à l'intervention de la MEL et du Département, les besoins qu'expriment les communes et leurs éventuelles réalisations, le maillage et les différents jalonnements à pied ou à vélo sont parfois difficiles d'approche pour l'utilisateur alors que ce dernier doit pouvoir accéder à une offre de parcours structurée, qualitative, sûre, lisible et accessible.

Eu égard à ces constats, la MEL et le CD59 s'engagent à échanger courant 2022 afin de :

- Mettre en place une instance de dialogue associant les services concernés de la MEL et du Département pour développer une culture de l'échange et du partage d'informations ;
- Préciser les responsabilités respectives et rédiger un *vademecum* des compétences à l'œuvre ;
- Permettre d'orienter les sollicitations, vers « le bon interlocuteur », notamment des communes et ou associations souhaitant proposer à l'inscription un parcours/une actualisation de parcours de randonnée aujourd'hui relevant pour partie du PDIPR ;
- Poser un diagnostic de la complémentarité des dispositifs et des moyens à l'œuvre.

B. Le développement territorial et l'attractivité

1. (ACTION 4) Un appui départemental aux projets structurants de la MEL et une synergie MEL-Département au profit des projets communaux

Le Département du Nord accompagne financièrement les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs projets de développement territorial rayonnants et structurants au travers du Fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS). Le Département est ainsi prêt à financer des PTS à hauteur de 3,4 M€ sur la période de la convention SDIT.

À ce titre, la nouvelle piscine olympique métropolitaine s'inscrit pleinement dans ce dispositif et bénéficie de ce soutien. Sa construction constitue pour la MEL un projet de territoire structurant, en résonance directe avec les dispositifs de soutien à l'investissement mis en place par le Département. L'ambition de ce projet est à la fois de proposer une offre variée et moderne d'activités aquatiques à tous publics mais également de garantir l'accueil des scolaires de tous âges, en particulier les

collégiens, et de favoriser l'apprentissage de la natation. Il se positionne par ailleurs comme un outil au service du développement des associations et clubs de haut niveau (natation, water-polo...) et comme un nouvel équipement au service de l'attractivité du territoire par l'accueil de grandes compétitions de niveaux national et européen.

Le Département à travers ses dispositifs PTS comme Villages et Bourgs comme la MEL à travers ses fonds de concours (piscines, équipements sportifs, culturels, patrimoine culturel, écoles, agriculture, économie de proximité, transition énergétique, vidéo-protection) se mobilisent pour accompagner les communes dans leurs projets d'investissement. À ce titre, ils collaborent en tant que de besoin afin d'accompagner les communes du territoire métropolitain dans leurs recherches de financements et pour faciliter la réussite des projets communaux.

2. (ACTION 5) Mettre en cohérence les actions de rayonnement territorial

France Services et accessibilité des services au public

Les France Services ont pour missions d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les citoyens dans leurs démarches administratives, notamment en ligne. Ils proposent un panel de services socle minimal de 9 opérateurs (Pôle Emploi, CPAM, CAF, MSA, La Poste, CARSAT ainsi que les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances).

À ce jour, quarante-cinq France Services ont été labellisées dans le Nord, dont huit sont portées par le Département du Nord. Parmi ces dernières, cinq camions bleus sillonnent les routes du Nord pour proposer ces nouveaux services d'accompagnement aux habitants. En 2021, ce sont plus de 25 000 demandes qui ont été accompagnées par les agents France Services du Département.

Fort de ce succès, le Département a souhaité développer une offre similaire dans les pôles de centralité ruraux de l'arrondissement de Lille. Dans ce cadre, un travail d'analyse des besoins et de l'offre de services publics a permis d'identifier une vingtaine de communes à desservir prioritairement.

Le coût total en investissement représente 90 000 €. Afin d'appuyer cette dynamique, la MEL participe à hauteur de 15 000 € à l'investissement de la France Services Itinérante du Département en 2022.

Coopération transfrontalière

Le Département du Nord et la MEL s'engagent à veiller à la synergie des actions du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) Eurométropole avec le « bassin de vie transfrontalier » au-delà du seul périmètre de la MEL (mobilités/espaces naturels/eau/transition écologique, etc.), notamment dans la Flandre et la Pévèle.

Ils veilleront également à développer une réflexion commune sur l'initiative des 3 GECT (West-Vlaanderen, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai) concernant le mémorandum et échanger sur les perspectives de finalisation du Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de la MEL, notamment au regard de la stratégie opérationnelle transfrontalière du Département et du volet transfrontalier du SRADDET en lien avec la Région Hauts-de-France.

Canal Seine Nord-Europe

Le Département s'est engagé à hauteur de 217 millions d'euros dans le cadre du financement du Canal Seine Nord Europe. Ce projet présente de nombreuses opportunités pour le territoire métropolitain et plus largement pour le territoire départemental :

- Sur le plan environnemental en termes de qualité de l'air, de qualité de vie et de valorisation de l'eau en ville,

- Sur le plan économique en termes de compétitivité et d'attractivité du mode fluvial et des filières économiques les plus impactées (agro-alimentaire, construction, économie circulaire, tourisme fluvial, etc...) mais également en termes d'emploi et d'organisation de la filière logistique,
- Sur le plan urbain en reconnaissant la place majeure de l'eau en ville et notamment en matière de renouvellement urbain.

La MEL et le Département se rapprochent pour faire du projet du Canal Seine Nord Europe, un projet intégrateur et fédérateur en interaction avec les territoires voisins, français ou belges, avec lesquels les opportunités sont partagées notamment en matière économique.

II - UN ENGAGEMENT COMMUN POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

1. (ACTION 6) Accompagnement vers l'emploi

Retour à l'emploi des Allocataires du RSA

Le Département accompagne les allocataires du RSA en leur proposant une orientation dans le mois suivant leur entrée dans le dispositif, et en les accompagnant pendant une durée de trois mois à raison d'un entretien hebdomadaire. Il finance des acteurs de l'insertion pour les accompagner dans leur retour à l'emploi ou à la formation. Il leur propose enfin, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, associatifs et du monde économique, de participer à des événements emploi.

Le Département s'engage à mobiliser les allocataires du RSA et les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qu'il accompagne, au profit des entreprises et employeurs du territoire et à participer aux différents événements organisés par la MEL en matière de GPEC et de dynamique emploi, notamment sur les quartiers politique de la ville. Il informe également systématiquement la MEL des événements emploi qu'il organise en lien avec ses partenaires. Enfin, il est engagé aux côtés de la MEL dans le cadre de la charte d'engagement métropolitain pour l'emploi des jeunes.

La MEL, au regard de sa compétence en matière de développement économique, s'engage à mobiliser son réseau d'entreprises, ses parcs d'activité et ses filières d'excellence pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du RSA accompagnés par le Département. À ce titre, le Département sera associé au Groupe des Acteurs Métropolitains de l'Économie (GAME) et la MEL à la semaine « Réussir Sans Attendre » organisée par le Département du Nord.

En tant qu'employeur, la MEL transmet également ses offres d'emploi au Département pour recruter chaque année des allocataires du RSA sur ses contrats renfort, pour les postes de saisonniers sur les Espaces Naturels Métropolitains (ENM) ou en intégration directe en catégorie C sur ses postes pérennes, ou en tant qu'apprentis pour des jeunes issus de l'ASE ou Allocataires du RSA. Un travail de sensibilisation et d'information auprès des communes sera également réalisé. Le Département s'engage à apporter l'expertise et l'ingénierie de ses plateformes emploi et insertion professionnelle pour toutes les opérations de recrutement portées par la MEL en tant qu'employeur afin d'amplifier l'embauche d'allocataires du RSA.

Le Département et la MEL apportent leur soutien au développement du projet Recyclothèque des aides de santé Libelle'Up. Ce projet porté par quatre partenaires dont Eurasanté vise à reconditionner et réemployer les aides techniques palliant un handicap ou une perte d'autonomie. Outre le fait qu'il réponde à un besoin des publics cibles (dont les EPHAD), ce projet s'appuie sur des acteurs de l'insertion pour la logistique, le stockage et le premier tri (Vitamine T et la Fabrique de l'emploi).

Plus globalement, la MEL et le Département s'associent respectivement aux divers événements liés à l'emploi qu'ils organisent et renforceront leurs coopérations de l'emploi transfrontalier. Des échanges réguliers seront organisés sur la mobilisation des fonds européens et les appels à projet qui concernent le territoire.

2. (ACTION 7) Lutte contre la pauvreté

Plan de lutte contre la pauvreté

La prévention et la lutte contre la pauvreté induisent une diversité d'enjeux, une croissance des besoins générée par la crise sanitaire, la mobilisation de multiples leviers d'intervention, en particulier sur le volet de l'action sociale à la confluence des compétences premières de l'État, du Département ou des communes.

Dans l'objectif de conforter ces actions, le plan métropolitain de prévention et de lutte contre la pauvreté, contractualisé avec l'État depuis décembre 2020, s'appuie donc sur les politiques de solidarité de la MEL pour déployer des actions existantes ou en développer de nouvelles, recherchant à chaque fois la plus-value de son intervention en complément de celle de l'État, du Département et des communes.

Politique de la ville

Le Département est signataire du Contrat de ville métropolitain. À ce titre, il participe pleinement aux instances de gouvernance restreintes ou partenariales du contrat.

Une recherche de mobilisation de ses compétences et moyens au service du contrat est constante, tant au titre du pacte pour l'économie et l'emploi dans les quartiers, qu'à celui du cadre de vie et du NPNRU ou encore de la Cohésion sociale.

Plus largement, la MEL et le Département s'engagent à faire converger leurs interventions lorsqu'elles concernent la politique de la ville et les quartiers prioritaires. Notamment, le Département porte un regard particulier sur les PTS en quartiers prioritaires ou ayant un rayonnement sur ces quartiers.

Logement

La MEL, le Département et l'État co-pilotent le PDALHPD 2019-2024 à l'échelle métropolitaine. Dans ce cadre, la MEL et le Département coopèrent pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations de ce plan, ceci en cohérence avec les principes et la mise en œuvre accélérée du plan national « Logement d'abord ».

Au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la MEL, le Département et l'État soutiennent depuis 2020 plusieurs initiatives assurant un accompagnement global (Insertion, santé, logement) des personnes en situation de précarité ou favorisant l'accès durable au logement de jeunes isolés.

Le Département et la MEL coopèrent pour la lutte contre la précarité énergétique, avec la mobilisation du dispositif départemental Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) mis en œuvre au sein du programme AMELIO, porté par la MEL pour la rénovation durable des logements.

Dans la perspective du PLH 3 (2022-2028), la MEL et le Département s'engagent à (1) soutenir la réhabilitation et le développement de l'offre de Résidences Habitat Jeunes (RHJ) aujourd'hui déficitaire, ceci en lien étroit avec l'État et la CAF, pour un toit abordable et un accompagnement qualitatif au bénéfice des jeunes ; (2) étudier à titre dérogatoire et individualisé la mobilisation des aides individuels du Fonds de Solidarité Logement (FSL), piloté par la MEL sur le territoire métropolitain, pour favoriser l'accès au logement des jeunes de l'ASE bénéficiaires du dispositif EVA (Entrée dans la Vie Adulte) ; (3) conforter les initiatives visant un accompagnement global (Logement, insertion et/ou santé) des ménages sans domicile ou vulnérables vis-à-vis du logement.

Gens du voyage

L'Etat et le Département co-pilotent le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025. Il est décliné sur le territoire de la MEL à travers la mise en œuvre d'un plan métropolitain, permettant de localiser les équipements prescrits par le schéma et la réalisation de plans socio-éducatifs pour chacune des aires existantes. La MEL et le Département s'engagent sur leurs compétences respectives, sociale pour le Département, d'aménagement et de gestion pour la MEL.

Jeunesse

La MEL et le Département soutiennent les jeunes les plus précaires par le biais du Fonds d'Aides aux Jeunes. Pour la MEL, le Fonds d'Aides aux Jeunes en Métropole se matérialise au travers d'aides diverses, ventilées au sein de quatre grands axes visant à lever les freins dans le parcours du jeune (insertion sociale, insertion professionnelle et scolarité, logement-hébergement, transports-mobilités).

Sous l'égide de la convention État-MEL relative à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la MEL soutient plusieurs actions complémentaires, qui ont trait à la lutte contre le décrochage scolaire et aux besoins de remobilisation, au regard de l'obligation de formation des 16-18 ans, dont plusieurs sont mises en œuvre par des Clubs de prévention. La prévention spécialisée relevant des compétences du Département, une coordination dans le suivi de ces actions est mise en place.

Enfin, la MEL et le Département s'engagent à soutenir les étudiants les plus précaires notamment sur les questions de la lutte contre l'isolement et l'aide alimentaire.

Santé

Le Département est compétent en matière de protection maternelle et infantile (PMI), ainsi que de prévention santé (dont l'information, le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles et de la tuberculose). La MEL est compétente en matière de santé environnementale.

La MEL et le Département contribuent au projet territorial de santé mentale (PTSM) au titre duquel ils portent conjointement auprès des partenaires de territoire des réflexions relatives à la santé mentale des usagers inclus dans le dispositif Logement d'abord.

MEL et Département renforcent leur partenariat dans le cadre de réflexions autour de la santé environnementale sur la base du plan d'actions délibéré par le conseil métropolitain le 28 juin 2019.

3. (ACTION 8) Développement de l'inclusion et de la citoyenneté

Accueil de proximité

Le Département dispose de 21 UTPAS (Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale) sur le territoire métropolitain, et a signé une charte relative à l'accueil social inconditionnel de proximité avec différents partenaires, parmi lesquels l'UDCCAS qui regroupe les CCAS du territoire. La MEL

appuie le Département dans la déclinaison de cette charte, notamment pour permettre de répondre aux enjeux de territoire au terme de la mission confiée à l'UDCCAS dans le cadre de sa stratégie pauvreté sur l'accessibilité des services d'accueil du territoire. La MEL appuie la mise en place des Maisons Nord Service (actuelles UTPAS) en contribuant à identifier des sites d'accueil territorialisés.

Accompagnement des publics fragiles

La MEL favorise la mise à disposition des équipements métropolitains (ENM, LAM, Musée de Fromelles, Patinoire, etc.) pour les services départementaux dans le cadre de leurs missions, notamment pour les accompagnements de leurs publics (actions collectives, accompagnements individuels, visites médiatisées). Pour les jeunes de l'ASE, la MEL se fixe comme objectif en lien avec le Département de donner un accès gratuit aux équipements culturels métropolitains et plus largement de travailler à l'élargissement de cette offre auprès des équipements culturels du territoire, identifiés notamment par le dispositif C'Art.

Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une compétence exclusive du Département.

Les acteurs mobilisant le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJEM) sont essentiellement des éducateurs de la prévention spécialisée, et la MEL soutenant des actions de lutte contre le décrochage scolaire, portées en partie par ces professionnels, la coordination entre les institutions doit garantir la cohérence et la complémentarité des outils déployés.

En outre, sous l'égide du Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la MEL et le Département partagent certaines thématiques, telles la prévention de la délinquance chez les jeunes ou encore la prévention des violences à l'encontre des personnes vulnérables.

La MEL a adopté un Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la délinquance 2021-2026, qui prévoit entre autre d'encourager l'insertion des jeunes, de lutter contre le décrochage scolaire, ou encore de prévenir la radicalisation et d'éduquer aux médias.

Lutte contre les violences faites aux femmes

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes est l'un des axes prioritaires du Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La MEL publie un guide métropolitain de lutte contre les violences intrafamiliales.

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'année 2021, le MEL finance avec l'État la création d'une structure d'hébergement en collectif de 45 places et de quelques places en diffus pour les femmes avec enfants en situation de vulnérabilité. Le Département investit également sur cette thématique, au titre de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de prévention des violences intrafamiliales et finance ainsi des places d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales ayant des enfants.

La MEL et le Département conjuguent leur action pour démultiplier l'impact de ces mesures sur le territoire métropolitain et participent conjointement à la prise en charge d'une partie du financement des intervenants sociaux en lien avec l'État, dans le cadre pour la MEL de son plan de lutte contre la pauvreté.

I. III - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. **(ACTION 9) Agriculture et filière Agrolimentaire**

La MEL s'engage auprès des acteurs de l'agroalimentaire, de la nutrition santé et la logistique alimentaire à travers le pôle d'excellence Euralimentaire. Ce pôle s'appuie sur le Marché de gros de Lomme, deuxième plus grand marché de gros français. Au-delà du renforcement de la vocation alimentaire du site, l'objectif du pôle Euralimentaire est de rassembler acteurs économiques, incubateur de start-ups, et demain pépinière/hôtel d'entreprises/formations, au sein d'un même écosystème, afin de devenir le moteur du développement par l'innovation d'une filière impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'alimentation, de la fourche à la fourchette. Fer de lance sur le territoire, Euralimentaire est un levier identifié conjointement par la MEL et le Département dans la déclinaison de leurs actions et ambitions partagées dans ce domaine.

Agriculture : « Ici je mange local » et Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Département et la MEL sont partenaires du label « Ici je mange local ». Un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires (Région, CD 59, MEL, Association des Maires du Nord et Chambre) se réunit au moins une fois par trimestre. Le Département du Nord et la MEL souhaitent renforcer leurs liens pour développer la labellisation de nouveaux établissements sur le territoire métropolitain.

Le Département du Nord participe également au Projet d'Alimentation Territoriale de la MEL. Dans le cadre de cette convention, les collèges bénéficient de liens facilités avec les agriculteurs du territoire identifiés dans le PAT de la MEL. S'agissant du bien-être alimentaire, la MEL et le Département partagent la même volonté de se tourner vers les publics fragiles.

Développement de la filière bio et transition vers l'agro-écologie

Le Département du Nord est associé aux réflexions d'évaluation du Plan bio métropolitain et sera signataire du nouveau Plan bio post-2022. Concernant la transition agro-écologique, le Département est partie prenante avec les structures agricoles partenaires.

Agriculture urbaine

Le Département veille à accompagner les projets d'agriculture urbaine par la mobilisation de son dispositif de subventions « plantation et renaturation » lequel introduit la notion d'espaces végétalisés nourriciers et innovants.

Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN)

Le Département du Nord est associé au lancement par la MEL d'un projet de périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN) sur le territoire des Gardiennes de l'Eau.

2. **(ACTION 10) Mobilités**

Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT)

Le Département du Nord, conscient des enjeux de mobilité sur le territoire métropolitain en corrélation avec ceux du reste du département, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail, et investi dans une démarche de développement durable face aux défis du changement climatique, s'est positionné dans le plan de renforcement du métro lillois.

Dans la perspective de la fin de ce soutien au renforcement de la ligne 1 du métro, le Département entend continuer à soutenir les investissements de la MEL sur le renforcement de son réseau de transports publics, et notamment le déploiement de nouvelles infrastructures dans le cadre de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) adopté en juin 2019.

Ainsi, le soutien du Département portera sur la régénération du réseau du tramway existant (« Mongy ») dont les investissements sont prévus en 2023, 2024 et 2025 pour un montant de 150 M€ HT et sur le déploiement de quatre nouvelles infrastructures :

- La nouvelle ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing,
- La nouvelle ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Lille et sa couronne,
- La nouvelle ligne de bus à haut niveau de service Lille-Villeneuve d'Ascq,
- La nouvelle ligne de bus à haut niveau de service Villeneuve d'Ascq-Marcq-en-Baroeul.

Ces quatre infrastructures présentent un coût total de 1 550 M€ HT (coût estimé avril 2021).

Ces cinq projets font par ailleurs l'objet d'un financement par l'Etat à hauteur de 120 M€ au titre du 4^{ème} appel à projets « transports collectifs ».

Dans ce cadre, la MEL et le Département conviennent que l'aide du Département aux projets de transports métropolitains se déploie, à compter de l'année suivant le paiement de la dernière annuité de l'enveloppe « métro », soit 2025, pour un montant de 50 millions d'euros à raison de 5 millions d'euros par an pendant 10 ans.

La MEL assure la visibilité du Département comme des autres financeurs dans la communication autour du projet.

Mobilités

Le Département participe à l'amélioration des mobilités au titre de son chef de filât solidarités territoriales et humaines. La Convention Territoriale d'Exercice Concertée (CTEC) relative à la solidarité des territoires permet également au Département du Nord de continuer d'intervenir dans le domaine de la mobilité dans les territoires ruraux.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a par ailleurs conforté l'intervention des Départements dans ces domaines, ainsi que sur les questions des mobilités solidaires. Le Département co-pilote avec la Région l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Par ailleurs, la LOM permet aux Départements d'intégrer les syndicats mixtes de « type SRU ». C'est pourquoi le Nord a adhéré au syndicat mixte de transports Hauts-de-France Mobilités afin d'y porter sa spécificité et de porter au sein de l'instance régionale, les intérêts et questions départementales : de voirie, de covoiturage, de mobilités rurales et solidaires.

La MEL exerce une attraction forte sur les territoires qui l'entourent. Le Département et la MEL échangent sur les projets portés sur les questions de mobilité à une échelle plus large et en particulier en lien avec les territoires qui bordent la MEL (CC Pévèle-Carembault, CC Flandre Intérieure, CC Flandre-Lys...). Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie portée par la Région Hauts-de-France sur les bassins de mobilité.

Covoiturage

Du fait de la thrombose des différents axes pénétrant le territoire de la MEL, il apparaît nécessaire d'échanger notamment sur les projets de covoiturage des territoires bordant la MEL. Le Département accompagne en effet ces territoires dans la réalisation d'aires de covoitages et est compétent sur un certain nombre de voiries en direction de la MEL. Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de mobilité et de l'attractivité du territoire métropolitain.

Les évolutions du maillage routier font l'objet d'un dialogue afin de prendre en compte les actions autour du covoiturage, et en particulier l'expérimentation mise en place dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région pour le projet de régulation dynamique de l'autoroute A1.

Mise en œuvre des Plans de Déplacement des Établissements Scolaires (PDES)

Concernant les Plans de Déplacements des Établissements Scolaires (PDES) des collèges, l'enjeu est de favoriser le développement de l'utilisation des mobilités alternatives à la voiture individuelle pour se rendre au collège : améliorer l'accès aux collèges par les mobilités douces et actives (Nord Durable), favoriser l'utilisation des modes partagés de mobilité (transport en commun, covoiturage) ...

Le Département propose à la MEL de participer aux comités de pilotage organisés par les collèges présents sur le territoire de la MEL, notamment lors de réunions portant sur les diagnostics et plans d'actions du fait de ses compétences (compétence voirie et Autorité Organisatrice de Mobilité) et expertises. L'objectif est l'élaboration de préconisations cohérentes, réalisables et partagées.

Le Département propose également à la MEL de renforcer les modalités d'information sur les évolutions de la sectorisation des collèges afin qu'elle puisse adapter au mieux son offre de transports collectifs et ainsi favoriser la mise en cohérence globale.

IV - Une collaboration renforcée pour accompagner la gestion du patrimoine et du foncier

(ACTION 11) Transfert du foncier des collèges ayant fait l'objet d'investissements importants du Département

➤ Huit collèges ayant déjà fait l'objet de travaux importants

Conformément à l'article 213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges publics, dont il assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement sur l'ensemble de son territoire et de fait notamment sur le territoire de la MEL :

- 38 collèges sont propriétés du Département ;
- 34 collèges bénéficient d'une mise à disposition

Aux termes des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2004-09 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales entrées en vigueur le 1er janvier 2005, codifiées à l'alinéa 3 de l'article L213-3 du code de l'éducation : « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties, lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension. Ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévu à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires ».

- Au vu des travaux importants réalisés par le Département sur huit collèges identifiés conjointement par la MEL et le Département (Collège Roger Salengro à Houplines, Collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux, Collège Jacques Monod à Pérenchies, Collège Lucie Aubrac à Tourcoing, Collège Marie Curie à Tourcoing, Collège Arthur Rimbaud à Villeneuve d'Ascq, Collège Molière à Villeneuve d'Ascq, Collège Rouges Barres à Marcq-en-Baroeul), ledit transfert sera mis en œuvre dans les meilleurs délais.

(ACTION 12) Transfert du foncier en cohérence avec la recherche de bâtiment pour le SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) mène une réflexion sur l'organisation des sites d'implantation de ses casernes sur le territoire métropolitain. À ce titre, la MEL et le Département mèneront avec les communes concernées une réflexion sur les fonciers potentiellement disponibles et de nature à répondre aux attentes du SDIS quant à ses besoins et prescriptions.

V - GOUVERNANCE ET PILOTAGE

(ACTION 13) Poursuivre le partage de nos pratiques managériales

Les échanges amorcés doivent se poursuivre et continuer à être développés notamment au travers de la démarche Administration durable impulsée au Département du Nord.

Les rencontres entre réseaux internes sont des temps forts qui permettent aux différentes institutions de se réinterroger sur des pratiques et d'avoir une action concertée la plus adaptée aux besoins du territoire et de ses habitants.

(ACTION 14) Mettre en place une gouvernance pour le suivi et l'animation des axes de coopération

Une instance de gouvernance technique se tiendra une fois par semestre, elle regroupera les Directions Générales de la MEL et du Département. Cette instance technique précèdera chaque rencontre politique qui se tiendra selon le calendrier défini par les Présidents.